



Lac-Etchemin

AVIS PUBLIC

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Lac-Etchemin, Comté de Bellechasse.

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, Comté de Bellechasse, que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 3 octobre 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 225-2023

"RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 93-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1"

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin, et ce, pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que ledit règlement numéro 225-2023 entrera en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Donné à Lac-Etchemin, ce 4^e jour d'octobre 2023.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Lachance

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif au règlement numéro 225-2023 sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et l'avoir affiché dans le hall de l'Édifice municipal au 208, 2^e Avenue, le 4^e jour d'octobre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4^e jour d'octobre 2023.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Lachance